

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MERY SUR MARNE
COMPTE-RENDU N° 01/19 DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

2019-001

Sous la présidence de Mr Jean-Pierre CLEMENT, Maire, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le lundi 11 Février 2019 à 20 heures 30.

Conseillers présents : Mmes BOURREAU Isabel, MAFFLARD Michelle Adjointes, Mmes AMBROZY Brigitte, GAUDEFROY Laure, SALELLES Sandrine, SILVERIO Christine, Mrs CANIPELLE Williams, CRESSON Réjean, DROLLER Yves et LIENART Pierre.

Absents excusés : Mme CADET Danielle représentée par Mr Jean-Pierre CLEMENT

Absents : Mrs CATINAT Franck et PILLON Jean-François

Secrétaire de séance : Mme Christine SILVERIO

Approbation du compte-rendu du 12 Novembre 2018.

Délibération 01/19 :

Délégation du Droit de Prémption Urbain par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie

Considérant la délibération du Conseil Communautaire du 15 Novembre 2018 décidant de l'instauration du droit de préemption sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par les plans locaux d'urbanisme approuvés des communes membres de la communauté d'agglomération et de déléguer cet exercice du DPU aux communes membres dotées d'un document d'urbanisme approuvé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Accepte** la délégation du droit de préemption urbain dans les conditions fixées par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération coulommiers Pays de Brie par délibération en date du 15 Novembre 2018,
- **Acte** que l'usage de cette délégation s'inscrit dans le strict cadre des compétences communales
- **Acte** que le droit de préemption urbain délégué à la commune concerne les zones U et AU du PLU communal, à l'exception des secteurs, périmètres d'aménagement concerté et zones d'intérêt communautaire, entrant dans le domaine de compétence de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.
- **Acte** que les Déclarations d'Intention d'Aliéner, sur les secteurs, périmètres d'aménagement concerté et zones ayant un intérêt communautaire certain ou un enjeu important d'envergure intercommunal seront transmises à la communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, dès leur réception par la commune.
- **Acte** que le Droit de Prémption Urbain entrera en vigueur le jour où la délibération se rapportant à l'approbation du PLU ainsi que la présente délibération, seront exécutoires.

Délibération 02/19 :

Mise en accessibilité Mairie - Modalité de financement

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 29/2018 concernant la mise en conformité et accessibilité de la mairie et sa demande de subvention au titre de la DETR 2019.

Il est précisé que le coût prévisionnel s'élève à 7 828,70 € H.T.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- subvention Etat DETR	6 262,96 €
- autofinancement communal	1 565,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce plan de financement.

Travaux d'accessibilité de la Mairie

Ent F-B Fermetures : Remplacement de la porte de la salle du conseil	4 774,20 € H.T
Ent A.C.M : Mains courantes, support sonnette ...	1 680,00 € H.T
Ent Handinorme : Dalles, rampes, achats divers ...	1 374,50 € H.T

Point sur les travaux RD 80

La sécurisation de la RD80 est sujette à de nombreuses critiques souvent contradictoires : inefficace, on ne peut plus circuler, les voitures roulent plus vite, il y a trop de ralentisseurs, il n'y en a pas assez, des coussins berlinois auraient été préférables ...

Mr le Maire rappelle que la mise en place de ralentisseurs est une demande de riverains (pétition, courriers ...).

Deux demi-écluses font l'objet de plaintes écrites, elles sont situées respectivement devant le n° 20 de la route de Courcelles et le n° 32 de la Route de Sainte-Aulde.

Lors de l'entretien en mairie le samedi 12 janvier avec les plaignants : Mr et Mme ROBERT et Mr et Mme MARTIN ont fait part de leur mécontentement sur l'emplacement de ces demi-écluses.

La seule solution qui puisse les satisfaire, c'est la dépose de ces demi-écluses, proposition que je soumetts à la décision du conseil.

Il a été établi un devis par l'entreprise WIAME d'un montant de 3 138,60 € T.T.C pour la dépose de celles-ci et la remise en état de la chaussée.

L'intervention des conseillers fait ressortir les réflexions suivantes :

- Possibilité de se garer sans danger
- Projet qui a vu le jour suite à demandes de riverains
- Projet validé par l'A.R.T
- Projet déjà évoqué lors de plusieurs conseils municipaux
- Coût important de la dépose
- Recherche d'une solution alternative

Le conseil, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable à la dépose : 10 Contre, 1 Pour (Mme CADET), Mr CLEMENT ne prend pas part au vote. Le conseil juge qu'il est prématuré de valider la dépose de ces demi-écluses sans avoir pris en compte toutes les options envisageables pour améliorer la sécurité.

AFFAIRES DIVERSES

Illuminations de Noël : Pour répondre aux remarques des administrés concernant l'absence de décorations de Noël. Monsieur le Maire apporte l'explication suivante : le matériel est vieillissant et pour la majeure partie hors d'usage. Il demande à être remplacé en totalité ce qui représente un investissement relativement important. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a eu aucune illumination sur tout le territoire de la commune que ce soit dans le bourg ou dans les hameaux.

Monsieur DROLLER propose de défendre l'idée de choisir un seul endroit pour y mettre éventuellement un grand sapin ... Il contactera des entreprises pour des devis : achat ou location de décorations lumineuses.

Centre de Loisirs Saâcy – Citry – Méry et Nanteuil : La commune de Méry conventionne désormais les petites vacances. Prix à la semaine pour les familles : 30 €. Le centre aura lieu à Saâcy du 15 février au 8 mars 2019.

SMITOM : A compter du 1er mars 2019, il y aura des demi-journées d'ouverture supplémentaires à la déchèterie de Saâcy.

Service Militaire Volontaire : Intervention de Mr CRESSON (correspondant de la défense) sur les possibilités de formation professionnelle en milieu militaire : Filières Disney, Aéroportuaire, Tunnelier, Logistique, La Poste, SNCF, RATP, Couvreur, Sécurité, Volontaire Technicien ...

Fête communale : Elle aura lieu les 22 et 23 juin 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45.

La secrétaire de séance
C. SILVERIO